



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armement

Question écrite n° 9937

## Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la réduction des capacités opérationnelles de l'aéronautique navale. En effet, il semblerait que la baisse des crédits d'entretien programmé et les difficultés d'approvisionnement aient réduit la disponibilité des quelques 181 avions de combat et de surveillance de 15 à 20 %. Après la décision d'immobiliser vingt-six chasseurs de l'armée de l'air fin 1997 (8 % de ses capacités opérationnelles), cette mesure ne fait qu'ajouter à l'inquiétude de responsables civils et militaires qui voient les capacités opérationnelles des unités sérieusement obérées par les coupes budgétaires. Il lui demande donc de bien vouloir l'éclairer sur cet état de fait et lui signifier les mesures qui seront mises en oeuvre afin d'y remédier.

## Texte de la réponse

La politique de redimensionnement de notre outil de défense a conduit la marine nationale à réduire substantiellement le nombre de ses appareils. Dans ce cadre, les crédits d'entretien programmé consacrés à l'aéronautique navale ont diminué, de même que l'allocation annuelle en heures de vol. De fait, l'activité aérienne de la marine connaît depuis 1995 une baisse constante, qui varie selon les types d'appareils. Depuis 1997, l'aviation de patrouille maritime s'est ainsi recentrée sur ses missions opérationnelles de base, assurées par les avions de type Atlantique qui en constituent l'outil essentiel. Sept Nord 262 A anciens ont été retirés du service, sept Xingu ont été cédés à l'armée de l'air, qui assure par ailleurs la formation des pilotes multimoteurs de la marine. La composante chasse de l'aéronautique navale connaît une plus forte réduction de son activité. Cette évolution, qui coïncide avec un taux de disponibilité en baisse pour les Crusader et les Alizé, s'explique autant par une diminution du nombre des appareils (« mise en sommeil » d'une flotille et retrait du service de dix Alizé) que par des difficultés rencontrées dans l'entretien de ces avions anciens. La situation sera évidemment améliorée par l'entrée en service du Rafale et du Hawkeye. Enfin, il est à noter que l'activité et le taux de disponibilité des hélicoptères n'ont pas, pour leur part, enregistré d'évolution significative.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Marsaudon](#)

**Circonscription :** Essonne (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9937

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 1998, page 615

**Réponse publiée le :** 27 avril 1998, page 2359